

Pour diffusion immédiate

*Also available in English*

## **UN NOUVEAU RAPPORT DÉCRIT L'ARGUMENTAIRE LÉGAL POUR L'ACCÈS DES DÉTENUS À DES SERINGUES STÉRILES** *Sa parution coïncide avec l'examen, par un Comité parlementaire, de la santé mentale et de la toxicomanie dans les prisons fédérales*

**TORONTO**, 4 juin 2009 — Un organisme canadien de premier plan dans la lutte au VIH/sida demande la mise en œuvre de programmes d'échange de seringues dans les établissements correctionnels fédéraux. Son appel résulte d'un rapport détaillé qu'il rend public aujourd'hui comme suite au témoignage présenté mardi par le Bureau de l'enquêteur correctionnel, aux audiences d'un comité parlementaire.

Le Comité permanent des Communes sur la sécurité publique et nationale examine comment le Service correctionnel du Canada (SCC) répond aux troubles de santé mentale et à la toxicomanie, dans les pénitenciers fédéraux.

Le rapport du Réseau juridique canadien VIH/sida, *Pour changer net : argumentaire en faveur de programmes d'échange de seringues en prison au Canada*, explique que le fait de donner aux détenus l'accès à du matériel stérile pour l'injection, en prison, réduirait les risques de préjudices associés à l'injection de drogue, comme la transmission du VIH et du virus de l'hépatite C (VHC).

De plus, on y décrit en détail l'obligation légale de mettre en œuvre des programmes d'échange de seringues en prison (PÉSP) au regard de la loi fédérale sur les établissements correctionnels, de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que du droit international des droits humains.

« Nous souhaitons avoir l'occasion de discuter d'améliorations au système pénal actuel, mais nous attendons encore une réponse du gouvernement à notre recommandation de mise en œuvre de programmes de seringues », signale Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique. Un exemplaire pré-publication du rapport a été envoyé au Commissaire du SCC, aux ministres de la Sécurité publique et de la Justice ainsi qu'à tous les porte-parole de l'opposition en matière de sécurité publique, qui sont également membres du Comité permanent qui siégeait cette semaine.

Dans une lettre au Réseau juridique, en octobre dernier, le Commissaire écrivait que le

SCC « ne considère pas » la possibilité d'introduire des PÉSP dans ses établissements. « Cependant, les données probantes existent déjà », souligne M. Elliott. « Les PÉSP procurent des bienfaits considérables en termes de santé et ils rendent les prisons plus sécuritaires, tant pour le personnel carcéral que pour les personnes incarcérées. De plus, comme l'indique notre rapport, le droit milite sans contredit pour l'introduction de cette mesure. Il n'y a aucune raison de priver les détenus de l'accès à ce service de santé. »

« La mise en œuvre de programmes d'échange de seringues dans les prisons fédérales contribuerait à faire en sorte que les personnes en prison aient accès aux mêmes mesures que celles en place dans la collectivité », ajoute Anne Marie DiCenso, directrice générale du Réseau d'action et de soutien pour les prisonniers et prisonnières vivant avec le VIH/sida (PASAN). « Des organismes communautaires qui travaillent aux quatre coins du pays, pour rehausser la santé et la sécurité dans les prisons, notamment par la prévention de la propagation du VIH et du VHC, constatent le besoin soutenu de tels programmes. L'absence de tels programmes est l'une des principales causes des taux très élevés du VIH et du VHC dans les prisons canadiennes. »

Mme Sandra Chu, auteure principale du rapport *Pour changer net* et analyste principale des politiques, pour le Réseau juridique, signale que « depuis 1992, au moins onze pays ont mis en œuvre des PÉSP, qui fonctionnent et portent fruit dans plus de 60 prisons. Ces programmes ne sont associés à aucune conséquence néfaste, que ce soit en termes de taux de consommation ou d'injection de drogue, ou d'utilisation de seringues comme armes, dans aucun établissement doté d'un PÉSP. » De fait, les études qui ont porté sur des PÉSP, dans les pays où de tels programmes sont en œuvre, ont révélé qu'il y avait eu des diminutions dans l'utilisation de matériel d'injection non stérile ainsi que dans l'incidence de préjudices associés à cette utilisation.

« Certaines mesures de réduction des méfaits pour contrer la transmission du VIH existent, dans les prisons du Canada », rappelle Mme Chu, « et le gouvernement fédéral a reconnu publiquement le bien-fondé et l'utilité des programmes d'échange de seringues qui sont en fonction depuis plus de 20 ans dans de nombreuses communautés du pays. Mais il a refusé jusqu'ici d'ouvrir la porte à ces services dans les prisons — ce qui va à l'encontre des bonnes pratiques de santé publique et porte atteinte à des droits humains. »

Le rapport *Pour changer net* sera présenté également lors du 1<sup>er</sup> Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits humains, à Toronto le 13 juin. La plénière inaugurale portera sur la prévention du VIH en prison et les droits humains; certains des conférenciers y livreront un témoignage personnel à propos de l'incarcération ([www.aidslaw.ca/lesymposium](http://www.aidslaw.ca/lesymposium)). Ce symposium réunira plus de 150 participants, notamment des avocats de renom, des chercheurs, des responsables de politiques, des personnes vivant avec le VIH ainsi que des représentants d'organismes communautaires.

### **À propos du Réseau juridique canadien VIH/sida**

Le Réseau juridique canadien VIH/sida ([www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca)) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et

dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Il est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

– 30 –

### **Pour information et entrevues :**

Gilles Marchildon  
Réseau juridique canadien VIH/sida  
+1 416 595-1666 (poste 228)  
[gmarchildon@aidslaw.ca](mailto:gmarchildon@aidslaw.ca)

### **Quelques faits saillants du rapport :**

- L'usage de drogue, y compris par injection, est une réalité courante en prison. Cela n'est pas étonnant, vu l'incarcération répandue de personnes déclarées coupables d'infractions liées à la drogue, qui sont en grande proportion des personnes qui ont une toxicomanie. Déjà en 1995, une enquête interne du SCC a révélé qu'au moins 11 % des hommes et des femmes incarcérées dans des prisons fédérales avaient consommé des drogues illicites depuis leur arrivée dans l'établissement où ils étaient à ce moment. Des témoignages de détenus portent à croire que ce taux est beaucoup plus élevé aujourd'hui. Le SCC continue de consacrer une somme croissante de temps et d'argent à des efforts pour empêcher la drogue d'entrer en prison, en dépit de données qui démontrent que cela ne porte pas fruit. Entre-temps, plusieurs personnes incarcérées continuent de partager du matériel d'injection, une pratique par laquelle se transmettent des infections véhiculées par le sang, comme le VIH et le VHC.
- La prévalence du VIH et du VHC dans la population carcérale, au Canada, est beaucoup plus élevée que dans l'ensemble de la population canadienne : le taux d'infection à VIH en prison est au moins 10 fois plus élevé que dans la population générale; le taux de VHC en prison est au moins 20 fois plus élevé que dans la population générale. Compte tenu du fait que 95 % des personnes incarcérées réintègrent éventuellement la communauté, il s'agit d'un important enjeu de santé publique qui mérite une attention prioritaire.
- La mise en œuvre de PÉSP est recommandée par l'Association médicale canadienne, son homologue ontarienne, l'Organisation mondiale de la santé, l'ONUSIDA, le Programme des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Enquêteur correctionnel du Canada ainsi que la Commission canadienne des droits de la personne. En 2006, l'Agence de la santé publique du Canada a procédé, pour le SCC, à un examen des données de santé publique associées aux PÉSP et ses conclusions prônaient la mise en œuvre de tels programmes dans les prisons canadiennes.